

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par

Mme Vichnievsky, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge et
M. Latombe

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« celui-ci »,

les mots :

« l'avocat honoraire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.